

LA CHRONIQUE DE L'EAU

Accès public aux plans d'eau : les cours d'eau espaces publics ou privatisés?

La région de Vaudreuil-Soulanges est bordée de deux plans d'eau majeurs, le lac des Deux-Montagnes (rivière des Outaouais) et le fleuve Saint-Laurent. L'eau est donc très présente dans la zone de gestion de Vaudreuil-Soulanges (ZGVS). Ces plans d'eau majeurs se prêtent à une multitude d'activités récréotouristiques comme la navigation et une variété d'activités nautiques. Plusieurs points d'accès aux plans d'eau ont été aménagés au moyen de quais, de marinas, de rampes de mise à l'eau ou de parcs riverains. Toutefois, les plus petits plans d'eau tributaires qui se trouvent à l'intérieur du territoire sont peu mis en valeur pour leurs fins récréatives (ex. détente, baignade, canoë-kayak, pêche, ornithologie, etc.) malgré leurs appartenances à l'État qui leur donne un statut public. Ils sont souvent perçus comme inaccessibles à cause de l'absence d'infrastructures d'accès public et de la privatisation de la majorité de ses berges qui limitent beaucoup le développement de parcs riverains et la croissance d'activités reliées au plan d'eau. Pourtant, ces plans d'eau ont un bon potentiel d'attractivité pour les activités de canoë et de kayak. Les rivières Beaudette et Delisle offrent une gamme variée de rapides testés qui s'adresse à des canoteurs de calibres différents allant du débutant à l'intermédiaire, mais aussi aux familles. Le canal de Soulanges est aussi navigable en canoë-kayak et planche à pagaie. La rivière à la Raquette a aussi un haut potentiel pour les activités de canoë-kayak.

Article 920 du Code civil du Québec : Toute personne peut circuler sur les cours d'eau et les lacs, à la condition de pouvoir y accéder légalement, de ne pas porter atteinte aux droits des propriétaires riverains, de ne pas prendre pied sur les berges et de respecter les conditions d'utilisation de l'eau.

Le Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges (COBAVER-VS) est un organisme à but non lucratif mandaté par le MELCC pour la gestion intégrée de l'eau par bassin versant, dont l'accessibilité aux rivières du territoire. La sensibilisation à la cause de l'eau passe aussi par la création d'un réseau d'accès publics destinés à l'ensemble de la population et plus particulièrement aux canoteurs et kayakistes. Pour ce, il est prodigué de bonifier le nombre d'accès publics, de conserver et d'améliorer les infrastructures et les espaces publics en rive existants, mais également d'assurer leur mise en valeur.

C'est en ayant la possibilité de profiter des plans d'eau que la population est sensibilisée à leur santé, beauté et à leur fragilité. **Venez nous rejoindre ce printemps 2019 à nos événements de descente de rivière pour profiter de votre accès à l'eau! La 5^e édition de la descente en canoë-kayak de la rivière Beaudette aura lieu le 20 avril et l'excursion en canoë-kayak-vélo sur la rivière Delisle aura lieu le 4 mai.** Pour plus d'information ou pour vous inscrire, visitez notre site web : www.cobaver-vs.org.



Pour information :
MacKenzie Waller, M.E.E.
Chargée de projets, COBAVER-VS
projetcom@cobaver-vs.org
Tél.: 450 451-0755